



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mardi 17 février 2004

La Caisse des dépôts regroupe ses activités de capital-investissement au sein d'un pôle filialisé

Les activités de capital-investissement de la Caisse des dépôts vont être regroupées au sein d'un pôle filialisé.

A l'issue de ce regroupement, CDC Entreprises, holding détenue à 100 % par la Caisse des dépôts, détiendra les sociétés de gestion suivantes et les portefeuilles correspondants :

- 100% de FP Gestion, en charge des investissements dans le capital investissement régional et dans le capital risque et l'amorçage technologiques. Pour la plupart réalisés en commun avec l'Etat, le Fonds européen d'investissement et San Paolo IMI, ces investissements relèvent du programme PME Innovation de la Caisse des dépôts. Une convention relative à ce programme sera signée entre l'Etat et la Caisse des dépôts la semaine prochaine.
- 65 % de CDC Ixis Private Equity, qui détient elle même les sociétés de gestion de fonds pour compte de tiers du champ concurrentiel (Equity Capital, CDC Ixis Innovation, Services et Industrie, IFE, Fondinvest).
CDC Ixis conservera les 35 % restants.
- 100 % de CDC PME Gestion, qui gère les placements de la Caisse des dépôts dans les valeurs de croissance cotées en bourse.

Ce pôle emploie 140 collaborateurs et gère 3,8 Md€ d'actifs, dont 2,2 Md€ provenant du groupe Caisse des dépôts et 1,6 Md€ d'investisseurs extérieurs.

Il couvre l'ensemble des segments du marché du capital investissement, depuis le capital d'amorçage et le capital investissement de proximité jusqu'aux opérations à effet de levier (« LBO ») en passant par le capital risque technologique et les fonds de fonds.

Ce regroupement est mis en œuvre pour les raisons suivantes :

- il concrétise le partage des rôles entre la Caisse des dépôts et la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne tel qu'il est prévu dans le protocole d'intention signé le 1^{er} octobre dernier par les deux groupes, dans le cadre du projet de la refondation de leur partenariat. Ce protocole prévoit que la Caisse des dépôts conserve le portefeuille de capital-investissement de CDC IXIS et le contrôle de CDC IXIS Private Equity. En réintégrant ces actifs de capital-investissement, la Caisse des dépôts conforte son activité d'investisseur de long terme, axe majeur de son projet stratégique.
- au plan de la gestion, ce regroupement répond à une logique de clarté, d'efficacité et de cohérence, étant entendu qu'au sein de ce nouvel ensemble filialisé, investissements du programme PME-Innovation et gestion de fonds concurrentiels ouverts à des tiers demeureront naturellement confiés à des équipes distinctes et dédiées.

Ce regroupement s'accompagne d'une gouvernance renforcée.

CDC Entreprises sera pourvue d'un conseil de surveillance et d'un directoire .

Le conseil de surveillance de CDC Entreprises sera présidé par Francis Mayer, directeur général de la Caisse des dépôts. Il sera composé de :

- de trois personnalités extérieures : Alain Bugat, administrateur général du Commissariat à l'Energie Atomique, Charles Milhaud, président du directoire de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne, Bernard Yoncourt, ancien directeur général de Generali France et ancien directeur général de la banque Worms.
- trois cadres dirigeants de la Caisse des dépôts et de CNP Assurances : Dominique Marcel, directeur finances et stratégies du Groupe ; François Jouven, directeur des financements décentralisés à la Caisse des dépôts ; Antoine Lissowsky, directeur financier et membre du directoire de CNP Assurances.

Un comité stratégique et financier sera constitué au sein du Conseil de Surveillance . Présidé par l'un de ses membres extérieurs au Groupe, il donnera son avis sur la stratégie, l'allocation d'actifs au sein du pôle et se prononcera à titre consultatif sur les principales opérations d'investissement.

Le directoire de CDC Entreprises sera composé de trois membres et présidé par Albert Ollivier, membre du comité de direction du groupe Caisse des dépôts, actuellement président de CDC PME et président de CDC IXIS Private Equity.

*Correspondants : Isabelle Ginestet – CDC PME – 01 58 50 71 58
Philippe Puyau – Caisse des dépôts – 01 58 50 40 00*